

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M BAUD CEDRIC
OU MME BAUD CECILE
PRINCIPALE
8 RUE BLEU
93250 VILLEMOMBLE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0785468291482
Déclarant 2 (C) : 0778109172274

Référence du document : 21 B2 1199212 38

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

PRINCIPALE
8 RUE BLEU
93250 VILLEMOMBLE

Numéro FIP 930 29 70 9454298789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 06/06/2021

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 35 910
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	5080	7671	
Autres revenus imposables.....	16258	15323	
Total des salaires et assimilés ²	21338	22994	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4054	- 4368	
Salaires, pensions, rentes nets.....	17284	18626	35910
Revenu brut global.....			35910
Revenu imposable.....			35910
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			622
Décote.....			- 622
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2	
Montant de la réduction d'impôt.....			0
Dons aux oeuvres.....	102	102	0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Dépenses pour la transition énergétique			
de l'habitation principale.....			
Montant du crédit d'impôt calculé.....	3080		- 0
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			35910
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2019.....	15810	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062